## **FEMMES**

societe.union@sonapresse.com

## Accoucher dans un contexte du Covid-19

L est question pour les soignants d'adapter la prise en charge de la grossesse à une situation mondiale confrontée au nouveau coronavirus. Quelles sont les dispositions prises au Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul)?

> Line R. ALOMO Libreville/Gabon

ATERNITE du Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul), hier. L'affluence des grands jours n'est pas au rendez-vous. Sur les bancs des visiteurs, des bandes adhésives indiquent que l'on doit respecter la distanciation sociale, une des mesures dans la lutte contre le nouveau coronavirus (Covid-19). Dans les faits, chacun n'en fait qu'à sa tête.

Sur ces entrefaites, sort de la maternité, une perfusion fixée à son bras, une jeune femme. Elle vient visiblement d'accoucher. Il y a à peine une heure, apprend-on de sa conversation avec son partenaire. Le bébé est sous oxygène.

Passé le choc de voir cette femme, vulnérable, dehors dans un monde qu'on dit infecté par le Covid-19, arrive un autre, la dame ne respecte aucune distance de sécurité avec ses visiteurs.

Autre constat : personne pour la ramener à l'ordre, même lorsqu'elle prend l'initiative de s'asseoir sur le banc des visiteurs, les mains posées à plat sur ledit banc. Et on imagine bien qu'on lui remettra tout à l'heure son bébé, sans autre forme de procédure, et qu'elle le tiendra avec ces mêmes mains.

Dans ce contexte épidémique, à qui la faute? Au personnel soignant ou à la parturiente? La question reste posée.

Mais ce qu'il faut savoir, c'est que peu d'études concernant le Covid-19 ont été menées chez les femmes enceintes et leur enfant à naître. Cependant, les quelques recherches qui ont été conduites, notamment en Chine, suggèrent que les femmes enceintes et leur fœtus ne sont pas particulièrement susceptibles de développer des formes sévères de Covid-19. Une information confirmée par le Pr Ngou Mve Ngou, chef de département et chef du pool gynéco-obstétrique du Chul, qui précise que la contamination au bébé ne vient qu'en post-accouchement. Aussi, pour éviter au maximum cette éventualité, plusieurs mesures ont été mises en place pour prémunir le bébé, la maman, ainsi que le personnel soignant de la maladie.

Au-delà de la distanciation sociale marquée sur les bancs, les accouchements suivent un protocole plus rigoureux avec partage, chaque matin, de kits de matériels aux professionnels des accouchements, apprend-on. Mais pour les parturientes, rien n'est prévu. Sinon, il leur est exigé de porter un masque... hélas, non fourni par l'hôpital.

Cependant, une salle spéciale Covid-19 a été aménagée pour les cas, même de simple suspicion de la maladie à coronavirus. Dans cette salle par contre, masque et autres sur-chaussures sont prévus pour ce type de parturientes. "Certes, il n y a pas encore de Covid-19 diagnostiqué chez une femme enceinte, mais on se prépare à cette éventualité." Par ailleurs, les accompagnateurs ne seraient plus, pour l'heure, autorisés en salle d'accouchement. La même interdiction concerne les visites au nouveau-né, qui ne reçoit plus personne à l'hôpital. "Des agents de sécurité y veillent." Mais en attendant, recommande le Pr Ngou Mve Ngou, il ne faut pas attendre la submersion des cas. "Respectons les mesures sanitaires édictées par le gouvernement." Qu'on se le tienne donc pour dit!



A la maternité du Chul, des kits sont remis aux personnels soignants pour se prémunir de la pandémie.



## DIRECTION GENERALE

## COMMUNIQUE

(Portant paiement anticipé des pensions du mois de mars 2020 sur toute l'étendue du territoire)

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19 et en application des mesures gouvernementales y relatives, la CNSS informe ses assurés (et ayants droit) qu'elle procédera, exceptionnellement, au paiement anticipé de l'échéance mensuelle de mars 2020.

Afin de respecter les mesures barrières imposées, le paiement par chèques au Siège et les paiements en espèces seront effectués dans les différents centres de paiements habituels, selon le calendrier ci-après:

Dates de paiement	Répartition des assurés selon l'ordre alphabétique
Mercredi 01" avril 2020	De A à D
Jeudi 02 avril 2020	De Eà L
Vendredi 03 avril 2020	M
Lundi 06 avril 2020	De N à Z

Cependant, le transport des assurés du siège vers les agences ne se fera pas durant cette échéance. Les assurés sont donc invités à se rendre eux mêmes, directement à leurs agences respectives.

Les virements bancaires, quant à eux, se feront aux dates habituelles.

Consciente des contraintes occasionnées, mais soucieuse de la santé des populations et des agents, la CNSS tient à rappeler que des consignes strictes seront imposées afin que le paiement se déroule dans des conditions maximales visant à réduire les risques liés au COVID-19.

Elle en appelle donc au sens aigu de discipline et de responsabilité de chacun pour l'intérêt de tous.

Notre ambition : mieux vous servir

Fait à Libreville, le 27 mars 2020

